

Avis de constitution

SOCIETE « AMON-ADJOUA SERVICE CONSTRUCTION » en abrégé «  
AASC »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 7e  
TRANCHE, Lot 229, Ilot 2724

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/02/2026 , et enregistrés au CEPICI le 10/02/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMON-ADJOUA SERVICE  
CONSTRUCTION » en abrégé « AASC »

Objet : Tous travaux de bâtiment et de travaux publics (BTP) ; Forage ; Electricité, de climatisation, Energies renouvelables ; la menuiserie, la vitrerie ; la fourniture, la vente ; la location d'engins roulant et de BTP ; transport de bien et de personnes - transfert de monnaie électronique - restauration et hôtellerie ; Commerce général, Import-Export.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 7e

TRANCHE, Lot 229, Ilot 2724

Dirigeant(s) M KACOU ASSOUMAN RICHARD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-01305 du 26/02/2026 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15116/GTCA/RC/2026 du 26/02/2026

